

FICHE D'INSCRIPTIONS FAMILIALE 2022-2023

NOM, PRENOM ADHERENT :

NOM, PRENOM CONJOINT(E) :

Date de naissance adhérent :

NOM, PRENOM ENFANTS :

COORDONNÉES :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel portable : _____

Email (en majuscule): _____

MONTANT DE L'ADHÉSION 2023 : 22 €

L'adhésion 2022-2023 prend effet au 1er septembre 2022 et s'achève au 31 août 2023. Elle est encaissée au mois de janvier 2023. La cotisation est due une seule fois pour toutes les activités de l'association de St Martin Bellevue et de toutes les associations Familles Rurales de France, pour tous les membres d'un même foyer.

Mode de règlement : O Espèces

O Chèque Nom figurant sur le chèque si différent de l'adhérent :

- J'étais déjà adhérent(e) en 2021-2022

Q Qui Q Non

ACTIVITES AFR CHOISIES : Indiquer les activités de toute la famille

AUTORISATION PHOTOS / VIDEOS :

- J'autorise l'AFR de SMB à me photographier et à me filmer / à photographier et à filmer mon enfant dans le cadre de l'activité exercée. Les photos / films pourront être utilisés pour la communication de l'association (presse locale, site internet, affichages divers).

Oui
 Non

AUTORISATION RECEPTION D'EMAILS :

- J'autorise l'AFR de SMB à m'envoyer des emails concernant la vie de l'association et les activités auxquelles je suis / mes enfants sont inscrit(s)

Oui
 Non

AUTORISATION ACCIDENT :

- Je donne mon autorisation pour que les responsables de l'AFR de SMB ou les encadrants prennent les dispositions nécessaires en cas d'hospitalisation et évacuation par les services de secours de toute personne de mon foyer. Je m'engage à rembourser l'association des frais qu'elle aurait été amenée à engager

Oui
 Non

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Je, soussigné(e) reconnaissais avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association locale de SAINT MARTIN BELLEVUE, affiliée à la Fédération Départementale de Haute Savoie (74).

Fait à le ____ / ____ / ____ Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.